

Reçus vendredi 15 septembre en audience par Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Patrice RIBEIRO, Alain ROMANET et Isabelle TROUSLARD ont balayé l'ensemble des sujets d'actualité et exposé à nouveau le projet de SYNERGIE-OFFICIERS notamment au travers du prisme récent du protocole signé en avril 2016 (PPCR) qui exhausse résolument les chefs de police que sont les officiers.



Toutes les mesures actées ont désormais été déclinées et doivent maintenant être mis en application par les directions sous l'égide et le contrôle du BOP.

Un travail de fond a été entrepris pour transposer ces mesures mais certaines directions centrales frileuses et volontairement réductrices refusent encore pour l'essentiel de décliner une nomenclature cohérente avec celle du corps de conception et de direction et à la mesure du nouveau positionnement statutaire, indiciaire et fonctionnel des officiers.



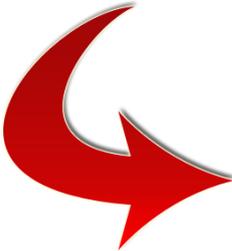
Les directions centrales travaillant sans consigne générale commune, le résultat, notamment de la refonte de la nomenclature, est d'une telle hétérogénéité que des disparités apparaissent maintenant à l'occasion du premier mouvement de mutation intégrant la notion de N4G, postes de commandant à particulière responsabilité.

Ces postes permettent à leurs titulaires de « cagnotter » dans le cadre du parcours Graf.

Il convient donc de respecter l'esprit du protocole et notamment du parcours des officiers qui veulent s'inscrire dans une perspective d'avancement au nouveau grade sommital de commandant divisionnaire.

A cet effet SYNERGIE-OFFICIERS a demandé à l'Administration de permettre à tous les commandants de pouvoir candidater sur les postes N4G comme elle s'y était préalablement engagée. Si ces postes ne trouvent pas preneurs à commandant, ils doivent pouvoir être proposés aux capitaines promouvables dans le cadre d'une mutation avec une perspective d'avancement ou même un avancement-mutation lors de la prochaine CAP.

Les capitaines doivent avoir des perspectives sur des N4 dans toutes les directions et sur tout le territoire avec des pourcentages d'avancement dignes d'un corps de cadres et avec un rehaussement significatif du nombre de fiches de poste N4.



En revanche, SYNERGIE-OFFICIERS s'est opposé au projet de l'Administration qui aurait permis d'ouvrir les mutations de N4G simultanément aux capitaines, commandants et commandants divisionnaires ! Ce serait une hérésie de mettre les 3 grades sur le même plan sauf à trahir le protocole et à dévaloriser l'ensemble du corps (on imagine mal des postes de commissaire général ouverts à des commissaires premier grade...)

Dans cette logique de cohérence, SYNERGIE-OFFICIERS se félicite que le ratio d'avancement au grade de commandant soit augmenté de 50% dès cette année et porté à 15%, nous rapprochant des 20% de la période 2008/2010. Ces avancements nous mènent vers le 40/40/20 qui n'est pas un slogan mais l'objectif quant à l'architecture des grades telle que l'a signé SYNERGIE-OFFICIERS et qui permettra que 60% des officiers soient commandants, commandants divisionnaires ou sur un emploi de fonctionnel.



SYNERGIE-OFFICIERS a demandé au BOP l'élaboration d'une charte de gestion, sans qu'une phase transitoire, qui ne serait rien d'autre que le marigot dans lequel les tenants du système veulent nous maintenir, ne viennent en diluer les effets.

SYNERGIE-OFFICIERS sera attentif au message envoyé aux officiers lors de la première CAP de mutations dans notre nouveau cadre réglementaire et réclame une vraie discussion afin de finaliser des règles publiques claires pour les années à venir dans l'attente du corps unique qui est et restera l'ultime organisation permettant une gestion de carrière pour les cadres de la police et un management moderne de la police.

Le Bureau National

SYNERGIE OFFICIERS

SYNERGIE-OFFICIERS POUR LA DEFENSE DE VOTRE STATUT DE CADRE